



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1006/2021
Date de la séance du CE : 1^{er} septembre 2021
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire : 2015.JGK.3290
Classification : Non classifié

Modification de la loi sur l'introduction du Code civil suisse (LiCCS ; RSB 211.1) Ouverture de la procédure de consultation

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'intérieur et de la justice, arrête :

La Direction de l'intérieur et de la justice est habilitée à ouvrir la procédure de consultation concernant la modification de la loi sur l'introduction du Code civil suisse (LiCCS ; RSB 211.1). La procédure de consultation dure jusqu'au 2 décembre 2021.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Direction de l'intérieur et de la justice
– Chancellerie d'Etat